

CPNT **infos**

N° 106 - JANVIER 2009

Prix : 0,50 €



L'éditorial de Frédéric NIHOUS

Président de CPNT

www.cpnt.asso.fr

1989 - 2009 : CPNT FÊTE SES 20 ANS D'EXISTENCE !

Lancé grâce à de glorieux visionnaires à l'occasion des élections européennes de 1989, CPNT, le Mouvement de la Ruralité, va fêter cette année les 20 ans de sa première candidature à cette élection.

Un grand meeting populaire, sous forme d'une Fête de

la Ruralité et d'une tribune politique retraçant le passé pour préparer l'avenir dans le cadre de ces élections européennes, à laquelle nous espérons que chacun pourra participer, consacrera cet anniversaire le samedi 2 mai 2009, en Gironde, berceau du Mouvement.

1989 - 2009, deux décennies d'actions, de durs combats et d'engagement sans faille pour défendre la ruralité, la chasse, la pêche et nos cultures régionales et comme l'illustrait notre slogan de l'élection présidentielle 2007, CPNT continuera donc à agir pour " la Ruralité d'abord " et pour une Europe des différences, plus démocratique et plus utile.

Tout cela, avec peu de moyens mais un énorme cœur et une formidable détermination, s'est mené dans un contexte difficile de montée en puissance de l'i-

déologie sectaire écologiste.

Ceci montre que le message de CPNT est toujours d'actualité, toujours d'avenir.

Alors que le contexte politique, écologique et rural change, CPNT doit évoluer tout en s'inspirant des actions et des résultats importants obtenus par nos glorieux aînés qui nous ont fait goûter le parfum de la victoire.

Ils avaient ainsi illustré de la meilleure façon notre slogan des élections régionales de 1992, " Des racines fortes pour un avenir serein ".

De même, CPNT doit continuer à se battre et à mobiliser pour défendre " la France et l'Europe des Différences ", nos slogans lors des élections présidentielles de 2002 et européennes de 1999 où six Députés CPNT avaient gagné, grâce à nous tous, leur place au Parlement européen.

Cette année, la boucle se boucle pour un nouveau démarrage : né avec les élections européennes de 1989, CPNT sera de nou-

veau candidat à celles de 2009.

Ainsi, comme rien n'a changé, si ce n'est en pire, dans le contexte européen depuis 1989, 20 ans après, CPNT sera de nouveau candidat pour promouvoir une Europe des Différences, respectueuse des cultures et des intérêts nationaux de chaque pays contre les dérives antidémocratiques et écologiques des technocrates de Bruxelles et de leurs complices.

CPNT portera donc la voix des ruraux dans une Europe qui les

oublie, les méprise et les sacrifie trop souvent, l'exemple de la chasse ou des services publics étant là pour le rappeler à chacun.

Avec CPNT, faisons de ces élections européennes LE référendum qu'on nous a volé sur le Traité de Lisbonne !

Alors je compte sur vous pour fêter dignement le 20ème anniversaire de cette première candidature de CPNT à l'élection européenne.

Pour cela, c'est très simple : il suffit de vous mobiliser, en masse, pour nos candidats.

Ce serait là le plus beau cadeau d'anniversaire que vous pourriez faire à notre Mouvement à la chasse comme aux ruraux !

CPNT, le Mouvement de la Ruralité, va fêter cette année les 20 ans de sa première candidature à cette élection.

Avec CPNT, faisons de ces élections européennes LE référendum qu'on nous a volé sur le Traité de Lisbonne !

Né avec les élections européennes de 1989, CPNT sera de nouveau candidat à celles de 2009.

SOMMAIRE Dans ce numéro

EUROPE

- Le référendum. Écolos en ordre de marche. Bové pro Europe. TVA réduite pour la restauration. L'Europe s'attaque à la pêche..... 2-3



CHASSE

- La reculade et en marche. Une loi de simplification. Le retrait des espèces de la liste des nuisibles..... 3-4



SPÉCIAL AG 2008

- L'Assemblée Générale Extraordinaire. Le Conseil National 5-6



- La boutique CPNT 7
- Prenez votre adhésion 8

CPNT vous souhaite une bonne et heureuse année 2009 !



DOSSIER ELECTIONS EUROPEENNES

■ RÉFÉRENDUM : LES FRANÇAIS SERAIENT ILS MOINS RESPECTABLES QUE LES AUTRES ?

En effet, c'est ce qu'on peut penser suite à la récente déclaration du Président de la République au sujet de l'organisation d'un 2ème référendum en Irlande, pour effacer leur NON !

Alors qu'a été passé en force le Traité de Lisbonne en France, oubliant le résultat du

référendum de 2005, Nicolas Sarkozy, s'exprimant en décembre devant le Parlement européen, a estimé que l'organisation d'un nouveau référendum en Irlande sur le traité de Lisbonne était parfaitement justifiée : "Comme s'il n'était pas respectueux d'un peuple de lui demander de se prononcer

à nouveau !".

On en reste abasourdi alors qu'il a refusé de faire de même, dans une situation identique, en France !

C'est notamment pour cela que CPNT sera candidat aux élections européennes de 2009 en faisant de cette élection, le référendum qu'on nous a refusé et volé ! ■



■ LES ÉCOLOS EN ORDRE DE MARCHÉ !

Les écolos, emmenés par Cohn-Bendit, Bové, Hulot et consorts, présentent des listes aux élections européennes de juin prochain.

Leur objectif ? Mener "un

véritable combat pour une écologie européenne (qui pourra se poursuivre à Bruxelles alors que l'Europe a plus que besoin aujourd'hui de ce combat " selon l'un de ses meneurs ; ça promet...

Comme si l'Europe écolo ne nous empoisonnait pas assez comme ça ! Comme si la Directive Oiseaux de 1979 n'empoisonnait pas assez les chasseurs ? Comme si Natura 2000 et la Directive

Habitats n'entravaient pas assez les activités rurales en général ? Les ruraux ne vont quand même pas laisser faire ! Il faut battre les Verts

Alors un seul vote utile en juin 2009 : CPNT ! ■

■ ET BOVÉ DEVIENT PRO EUROPE POUR FAIRE PLUS D'ÉCOLOGIE !!!

José Bové a confirmé qu'il serait candidat - tête de liste aux élections européennes de juin 2009 dans le sud-ouest de la

France, à la tête d'une liste Rassemblement Europe-Ecologie.

Bové, l'anti tout et supposé défenseur des paysans français,

va faire campagne avec tous les écolos eurobéats et fanatiques de l'Europe de Bruxelles. Il va falloir expliquer aux Français comment il peut avec

son discours, faire alliance avec ceux qui faisaient campagne pour le OUI à la Constitution européenne lors du référendum de 2005 ! ■

LE CHIFFRE DU MOIS : 11 %

C'est le score qu'attribuent à ce jour les sondages à la liste des verts (menée par Cohn-Bendit, Bové, Hulot, et consorts) pour les prochaines européennes.

Alors, c'est clair : il ne faut pas tergiverser et mettre le paquet pour que les listes CPNT fassent elles-aussi un super score sinon, les ruraux et les chasseurs, sans oublier les pêcheurs, vont encore sacrément déguster au niveau de l'Europe !

Le seul vote utile pour eux est bien UNIQUEMENT le vote CPNT !

Ceux qui seraient tentés par un autre vote qu'on leur vendrait comme " utile " ne devront pas venir pleurer après...

■ TVA RÉDUITE POUR LA RESTAURATION : CE N'EST PAS POUR DEMAIN...

Vieux serpent de mer français (c'était une promesse du président Chirac, reprise dans son programme par Nicolas Sarkozy en 2007), le projet de réduction de la TVA " restauration " à 5,5% (au lieu de 19,6%) que revendique depuis fort longtemps CPNT n'est pas pour demain.

Ainsi l'a reconnu la présidence française de l'Union européenne puisque l'Allemagne (encore elle !) bloque le projet et la demande française pour, dixit la Chancelière Angela Merkel, " défendre les intérêts allemands "...

Et nous, les Français, on ne sait pas faire pareil ?!!!

Ceci montre bien que la solution économique pour l'Europe, (ainsi que l'ont montré les plans de relance pour sortir de la crise qui sont tous des plans ... nationaux), c'est l'Europe de la coopération et pas le système actuellement en place !

Mais au final, ne pas être capable d'obtenir l'autorisa-

tion de baisser notre TVA sans rien imposer aux autres et alors que certains appliquent depuis toujours ces taux réduits (près de la moitié des états membres !), voilà bien exactement le type d'Union européenne dont nous n'avons pas besoin et que nous ne voulons pas ! ■

■ L'EUROPE S'ATTAQUE A LA PÊCHE RÉCRÉATIVE EN MER !

Cela fait des années que CPNT prévient le monde des pêcheurs que tout comme les chasseurs, ils finiront par passer à la casserole écolo. Beaucoup en doutaient mais les faits sont là et montrent, une nouvelle fois, que CPNT a raison et que beaucoup d'autres se voilent la face et pratiquent la politique de l'autruche. En voici une nouvelle preuve.

Ce début d'année 2009, va être adopté au niveau européen un texte constituant un véritable arsenal pour contrôler la pêche depuis Bruxelles. Un rapporteur a été nommé à la commission pêche du parlement européen pour suivre et défendre ce texte : c'est un

député ... VERT espagnol qui a été désigné !

Ce texte, qui va vraisemblablement être débattu dès février sera ensuite prévu pour une adoption en avril au terme d'une procédure ... sans débat !!! Bonjour la démocratie ! Et dire que les eurodéputés des " grands " groupes, PPE et socialistes ne dénoncent pas cela alors qu'ils font tout un pataquès en ce moment, à Paris, pour la réforme des débats parlementaires à l'Assemblée Nationale... Cela en devient pitoyable et le syndrome européen continue : faire et dire à Paris le contraire de ce qu'on fait et dit à Bruxelles ! ■

Voici l'article 47 de ce texte concernant le " Contrôle de la pêche récréative "

1. La pêche récréative pratiquée à bord d'un navire dans les eaux communautaires et concernant un stock faisant l'objet d'un plan pluriannuel est soumise à la délivrance d'une autorisation par l'État membre du pavillon.

2. Les captures de la pêche récréative dans des stocks faisant l'objet d'un plan pluriannuel sont enregistrées par l'État membre du pavillon.

3. Les captures par pêche récréative d'espèces faisant l'objet d'un plan pluriannuel sont imputées sur les quotas de l'État membre du pavillon. Les États membres concernés déterminent la part de ces quotas qu'ils réservent exclusivement à la pêche récréative.

4. La commercialisation des captures de la pêche récréative est interdite, sauf à des fins philanthropiques.

Les amendes peuvent aller jusqu'à 50.000 € ! C'est beaucoup pour un loisir populaire, non ?

Ceci, en tout cas, montre bien que les pêcheurs doivent se mobiliser et se défendre au niveau européen, notamment en votant pour des députés européens qui sauront les défendre. Ça tombe bien, CPNT sera candidat en juin ; les pêcheurs savent ce qu'il leur reste à faire...

Chasse

■ LE SCANDALE : LA RECLADE EST EN MARCHÉ !!!

En effet, en lisant entre les lignes les avis du dernier CNCFS qui a donné un avis favorable à l'instauration de PMA sur les oies et pillets pour la fermeture, à partir du 21 janvier ; il est clair maintenant que le raisonnement par décades intègre ce même mois de janvier.

D'ici à ce que les écolos embrayent en ravivant leur revendication de fermeture au 31 décembre, il n'y a qu'un pas. On a encore mis le doigt dans l'engrenage !!!

Mais quand cessera t on de négocier à reculons ! ■



Les chasseurs de gibier d'eau brimés une fois de plus par les restrictions ministérielles

CHASSE : LA PHRASE DU MOIS

En effet, c'est la première fois que le Président de la FNC avoue, dans un courrier adressé à Nicolas Sarkozy, que l'arrêté ministériel signé par Jean-Louis Borloo retirant la martre et la belette des



Nuisibles : une décision purement politique

espèces classées nuisibles est (nous le citons) "une décision strictement politique qui ne s'inscrit pas dans le cadre de la table ronde sur la chasse et encore moins dans le Grenelle de l'Environnement".

Ainsi, le Président de Ponchalon vient de confirmer, voire de reconnaître, ce que CPNT a déjà et toujours compris depuis belle lurette, à savoir que "la chasse était strictement politique" et que les considérations scientifiques ou techniques, agitées lors des tables rondes chasse, ne sont que poudre aux yeux !!!

Alors, en ce début d'année, faisons un vœu : que le monde de la chasse comprenne que CPNT a toute sa place dans le débat politique et que seul un résultat important aux élections du Mouvement de la Ruralité permettra aux chasseurs de reconquérir ce que les ministres de l'environnement et les écolos leur ont volé !

■ PROPOSITION DE LOI DE SIMPLIFICATION DE L'EXERCICE DE LA CHASSE : DES AVANCÉES TRÈS INTÉRESSANTES

Le 18 décembre dernier a été examinée à l'Assemblée Nationale une proposition de loi déposée par Ladislas Poniatowski, Sénateur de l'Eure, qui avait été votée au Sénat à l'unanimité au printemps 2008. Elle a été adoptée avec l'abstention des verts et des députés du PCF (une habitude pour eux, depuis leur abstention sur la loi Voynet qui avait sauvé celle-ci...).

CPNT tient à saluer le dépôt de ce texte par un parlementaire n'ayant jamais manqué à la défense et à la promotion de la chasse et qui vise, enfin, à "la simplification du droit de chasse" et "l'accès à la chasse pour les nouveaux chasseurs".

CPNT appelait de ses vœux ces nécessaires simplifications administratives sur l'exercice de la chasse que (Schémas de gestion cynégé-



Avec cette loi, les jeunes paieront moins cher pour accéder à la chasse.

tique, dégâts de gibiers) tout en attendant des dispositions ambitieuses quant au soutien à une politique d'attraction des jeunes qui sera l'un des grands enjeux de la chasse pour les prochaines années !

CPNT a vu néanmoins avec déception la décision des Députés de ne pas concrétiser la création d'un nouveau délit "d'empêchement de l'action de chasse" devant répondre à la recrudescence

d'actes de sabotage contre la chasse menés par des écologistes extrémistes. Cette mesure est nécessaire et devrait refroidir les écoguerriers qui, de plus en plus, s'attaquent physiquement aux chasseurs par des actions dangereuses de sabotage plus proches du terrorisme et de la criminalité que la défense écologiste. Affaire à suivre puisque le représentant du ministre de l'écolo-

gie (J-L. BORLOO a refusé d'assister au débat parlementaire !) a promis l'adoption d'un décret en la matière ; on verra...

CPNT a apporté son soutien à ce texte juste et équilibré, même si insuffisant, mais il est une bonne entame de reconquête pour la chasse.

CPNT a tenu à rappeler cependant que ce texte positif ne devait pas faire oublier l'essentiel : l'amélioration importante des dates de chasse aux oiseaux migrateurs et l'abandon des restrictions envisagées par le ministre de l'écologie et sa secrétaire d'Etat quant à la liste des nuisibles, au moratoire de la chasse à certaines espèces et à la restriction de chasses traditionnelles.

Voilà le juste prix à payer pour obtenir la paix cynégétique ! ■

■ RETRAIT D'ESPÈCES DE LA LISTE DES NUISIBLES PAR LE MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE : AVEC BORLOO, C'ÉTAIT DÉJÀ NOËL POUR LES ÉCOLOS ANTI CHASSE !

Le ministre de l'Écologie, Jean-Louis Borloo, a publié au Journal Officiel le 11 décembre dernier le retrait de deux espèces de la liste des nuisibles et ce, sans aucun argument objectif. Cette décision, consternante et écoeurante, n'est encore une fois qu'un cadeau de plus de J-L. Borloo aux plus extrémistes des écologistes ! Incontestablement, Borloo satisfait au moindre des caprices de ses amis bobo-écologistes.

CPNT dénonce et condamne vigoureusement ce nouvel attentat du ministre contre la chasse, s'ajoutant aux précédents : c'est clair maintenant, J-L. Borloo n'est pas ministre de l'écologie mais

plutôt bel et bien le " ministre des écologistes et de l'anti chasse " !

Pour CPNT, avec cet acte bidouillé au coin d'un couloir par le ministre avec ses amis et affidés écologistes extrêmes, J-L. Borloo vient d'enterrer la table ronde " chasse " lancée par le Président de la République. Il va donc à l'encontre des engagements que celui-ci avait pris en 2007 auprès du monde de la chasse : J-L. Borloo jouerait-il contre son propre camp ou alors a-t-il le feu vert " d'en haut " pour agir ainsi ?

A quoi sert-il en effet de discuter et de négocier si, en marge, des décisions sont prises sans tenir compte des débats ? On peut se poser

des questions : à quoi sert cette table ronde de concertation et de négociation ? A quoi sert le président de cette table ronde, Jérôme Bignon, qui se fait ainsi court-circuiter par un ministre appartenant à la même majorité ? En échange de quoi a été marchandée cette décision ?

CPNT, apportant son soutien total aux revendications des dizaines de milliers de piègeurs français, demande la réintégration immédiate de la Belette et de la Martre dans la liste des animaux considérés nuisibles afin de préserver la gestion durable du petit gibier.

CPNT rappelle également la nécessité du classement nui-

sible de ces espèces pour apporter une réponse efficace à la protection des élevages agricoles d'oiseaux, contribuant ainsi à préserver une filière économique avicole représentant des dizaines de milliers d'emplois et déjà lourdement touchée après les périodes de grippe aviaire et autres complications ministérielles d'autorisations de transports de volailles.

CPNT, le Mouvement de la ruralité, en appelle une fois encore à la responsabilité des parlementaires pour mettre un terme à cette politique liberticide et anti rurale orchestrée par J-L. Borloo et ses complices de l'écologie extrême. ■

Spécial instances nationales CPNT

ELLES SE SONT RÉUNIES LES 12 ET 13 DÉCEMBRE 2008, À RUNGIS.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE



● Nouveaux statuts de CPNT

En application d'une décision du Comité Exécutif du 15 avril, a été engagée une refonte des statuts axée autour de leur adaptation aux nouvelles règles, d'une meilleure efficacité et opérationnalité tout en tenant compte des améliorations de fonctionnement des délégations.

CPNT et son Président remercient les très nombreuses contributions des cadres de CPNT à cette réflexion,

reposant sur une démarche participative et collective, à laquelle ont été associés tous les Délégués départementaux et les membres du Comité Exécutif. Ceci a permis de réaliser un document de qualité dont les orientations, les objectifs, le contenu et les modifications proposées par le Comité Exécutif du 12 décembre 2008 ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale extraordinaire du 13 décembre.

Les nouveaux statuts sont disponibles sur le site internet de CPNT : www.cpnt.asso.fr

● Réflexion sur le nom et le sigle

La synthèse des travaux et importantes participations au groupe de réflexion sur le sujet a été présentée devant l'Assemblée Générale extraordinaire. A également été fait état de la réflexion menée dans le cadre d'un débat au

sein du Comité Exécutif réuni le 12 décembre à ce sujet.

Après les déclarations de plusieurs intervenants, a été adoptée à l'unanimité la proposition commune adoptée par le Comité Directeur : ajournement de la décision (pour cause d'élections européennes de juin 2009 et impact financier immédiat) après ces mêmes élections et renforcement dès maintenant du sigle par le terme " Mouvement de la ruralité ".

CONSEIL NATIONAL

(Nouveau nom statutaire de notre Assemblée Générale ordinaire)

● Bilan du Président - Année 2008

Le Président fait une présentation des différentes actions menées par CPNT en 2008 et notamment, parmi de nombreuses autres :

Elections 2008 : il rappelle qu'aux élections municipales et cantonales, CPNT a enregistré de bons résultats avec l'élection de très nombreux élus municipaux (nombre supérieur à celui de 2001) sur des listes d'intérêt communal, ce qui permet le renforcement de nos réseaux de terrain. CPNT enregistre également avec satisfaction l'élection brillante de 2 conseillers

général (Francis MAGENTIES en Gironde et Christophe MORGO dans l'Hérault) avec des scores très importants montrant bien leurs bons enracinement et travail.

Fut rappelée également la présentation, pour la 1ère fois, de 2 listes " test " aux élections sénatoriales (menées par Eddie PUYJALON en Gironde et Ferdinand JAOUJ dans l'Hérault) dont l'une a empêché l'élection d'une candidate anti chasse sur une autre liste héraultaise.

Actions terrain : Le Président rappelle l'ensemble des actions menées par CPNT

sur le dossier chasse depuis le lancement de la table ronde par le gouvernement : multiples interventions, courriers, dossiers, rencontres et réunions auprès des négociateurs, des parlementaires et membres du gouvernement. Manifestations durant l'été 2008 contre la signature et le contenu des 1ers accords condamnés par CPNT. Dénonciation vigoureuse de l'action anti chasse et pro écologistes anti chasse du ministre de l'écologie. Autres actions menées par CPNT contre les éoliennes, pour la défense de la pêche (notamment marine et à pied) et

d'autres sujets.

Rapport gouvernemental : " Ruralité " de F. Nihous : remis le 10 juillet 2008 au Ministre de l'Agriculture, il fait l'objet d'analyses, arbitrages et retranscriptions en décisions. CPNT déplore cependant le manque de suivi et d'information du gouvernement sur le sujet.

● Approbation des comptes CPNT 2007 et Approbation du rapport général 2007 des Commissaires aux Comptes

Après rappel des règles comptables devant être scrupuleusement respectées par

Spécial instances nationales CPNT

tout cadre du mouvement, le Conseil National de CPNT a examiné les comptes de l'exercice 2007, présentés tel que requis légalement et tels qu'envoyés à la Commission Nationale de Contrôle des Comptes, par les Commissaires aux Comptes. Le Conseil National a approuvé à l'unanimité le rapport légal sur l'exercice 2007 effectué par les Commissaires aux Comptes, présenté sans réserves, et a affecté le résultat en report à nouveau sur l'exercice 2008.

● Situation financière du Mouvement

La Trésorière du Mouvement, fait la présentation de la situation budgétaire " serrée " de CPNT, établie au mois de décembre 2008. Elle rappelle notamment que le coût des élections législatives a été intégralement réglé auprès des créiteurs, pour partie par autofinancement, pour l'autre par un emprunt bancaire dont le remboursement final aura lieu en 2009. Elle insista également sur la nécessité de multiplier les adhésions et renouvellement de cotisations de façon à couvrir convenablement le budget de fonc-

tionnement du Mouvement, sans grever le budget " élections " du Mouvement.

● Adoption du budget prévisionnel 2009

Le Conseil National a adopté à l'unanimité le budget prévisionnel 2009 de CPNT, en dépenses et recettes, présenté par la Trésorière du Mouvement.

● Elections européennes (juin 2009)

Le Président rappela que le Comité Directeur CPNT a décidé unanimement que le Mouvement serait candidat aux prochaines élections européennes.

Il fit le point sur le contexte politique et électoral de ces élections et présenta l'état des réflexions et contacts pour lesquels il a été mandaté par ce même Comité en septembre. Il présenta également les débats ayant eu lieu en Comité Directeur du 12 décembre et la position que celui-ci a adoptée, reprise à l'unanimité ensuite par le Conseil National après en avoir débattu. Ces réflexions feront l'objet d'un tout prochain Comité Directeur.

● 20ème anniversaire de la 1ère candidature de CPNT aux élections européennes

Le Secrétaire Général du Mouvement, chargé par le Comité Directeur d'organiser cette importante manifestation dans le cadre des prochaines élections européennes, présenta la 1ère ébauche d'organisation logistique et technique.

Cette manifestation, s'appuyant sur la symbolique du 20ème anniversaire de la candidature CPNT, sera un meeting politique lançant la dernière phase de la campagne électorale européenne de CPNT. Il associera présentation et discours des candidats CPNT à cette élection et cadres historiques du Mouvement retraçant le positionnement et la continuité du message de CPNT quant à l'Europe.

Cette manifestation sera organisée en Gironde le samedi 2 mai 2009.

Les militants et sympathisants de CPNT, chargés de l'organisation sur le terrain de la campagne européenne CPNT, seront invités à ce meeting mêlant discours et animations.



CPNT
Infos

Bulletin mensuel
d'information, du Mouvement
Chasse-Pêche-Nature-Traditions

Siège social :

CPNT 245, bd de la Paix
BP 87546 - 64075 PAU CEDEX
Tél. : 05 59 14 71 71
Fax : 05 59 14 71 72

Site internet

www.cpnt.asso.fr

Adresse mail

cpnt@cpnt.asso.fr

N'hésitez pas à vous abonner à la newsletter de CPNT.

Vous recevrez ainsi régulièrement toutes les informations et les communiqués de presse. Il vous suffit de vous rendre sur notre site internet et d'y rentrer votre adresse mail.

Ce service est entièrement gratuit et garanti sans virus.

Vos coordonnées restent confidentielles. Vous pourrez à tout moment vous désinscrire automatiquement de ce service.

Directeur de la publication

Frédéric NIHOUS

Réalisation

Espace Info - 34130 Mauguio

Impression

Cache - 62610 Balinghem

N° de commission paritaire

1108 P 11164

Service abonnement

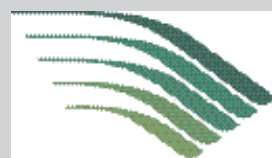
Vente par abonnement

Merci de nous signaler tout changement d'adresse ou toute anomalie concernant vos coordonnées

Tarif annuel : 7 euros

Publication mensuelle

10 numéros publiés par an



Chasse-Pêche-Nature-Traditions

La boutique CPNT

		Prix unitaire	Colori / motif taille	Quantité	Prix total
Montre <i>Bracelet cuir noir cadran métal</i>		13 €			
Stylo		1,50 €			
Sac à dos <i>Asymétrique</i>		7 €	<input type="checkbox"/> Vert <input type="checkbox"/> Marine		
Couteau <i>Style Laguiole Etui cuir</i>		13 €			
Autocollant <i>lot de 2</i>		1 €			
Tshirt Kaki <i>J'♥ la chasse</i>		10 €	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL		
Pin's <i>lot de 2</i>		1 €			
Casquette		5 €	<input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Kaki		
Tshirt <i>J'♥ la ruralité</i>		10 €	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL	<input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Marine	
Ecusson		5 €	<input type="checkbox"/> Canard <input type="checkbox"/> Brochet <input type="checkbox"/> Bécasse <input type="checkbox"/> Sanglier <input type="checkbox"/> Chevreuil		
				Total	

Bon de commande à retourner, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre d'AF CPNT à :
CPNT - BP 87546 - 64075 PAU CEDEX

Participation aux frais de port + 5,50 €
(5,00 € pour T-shirt / casquette / sac à dos / couteau) et 0,50 € pour tous les autres articles (écussons, autocollants)

Vos coordonnées :

Total TTC

Nom / Prénom Adhérent n°

Adresse

Code postal Ville Tél.

(l'écusson est non-matérialisé et non personnalisable)

Soutenez CPNT en faisant un don au Mouvement

Pourquoi donner ?

En donnant 50€, vous avez 33€ de réduction d'impôt

Comment donner ?

Par chèque à l'ordre de l'AF CPNT en renvoyant le bulletin.

Bulletin à renvoyer à : CPNT, 245 bd de la Paix BP 87546 - 64075 PAU CEDEX

Je vous fais parvenir une aide de :

- 15 € 20 € 30 € 50 €
 100 € 500 € 1000 €

Nom

Prénom

Adresse

Article L52-8 du code électoral (extrait). Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement des élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.

Si vous avez trouvé la carte de relance (voir reproduction ci-contre) glissée sous le film d'expédition, cela signifie que votre adhésion 2008 se termine avec ce journal ou que vous n'êtes plus adhérent depuis quelques temps déjà. Pour la renouveler, merci de remplir le verso du coupon ou le bulletin ci-dessous et de nous le retourner avec votre règlement par chèque.



Bulletin d'adhésion à CPNT

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à : CPNT - 245 bd de la Paix - BP 87546 - 64075 PAU Cedex

Mme Mlle M. Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal Ville.....

Téléphone Email.....

Oui Je souhaite souscrire un renouvellement (N° carte.....) une première adhésion

Adhésion simple

Adhésion + abonnement

Adhésion couple*

Membre bienfaiteur

20 €

25 €

32 €

50 €

(*) n° du Bulletin mensuel

Même adresse - 2 adhésions et un abonnement

Avec abonnement

(*) Pour l'adhésion couple : Nom et prénom du conjoint.....

En plus de mon adhésion, je souhaite faire un don de € à CPNT

Je joins mon règlement de € à l'ordre de « AF CPNT »

Rappel : Pas de chèque de personne morale (entreprise, compte d'exploitation, société, association, etc.)

Signature obligatoire

Non Je ne souhaite plus adhérer à CPNT (préciser votre nom ; adresse ; n° d'adhérent afin de pouvoir vous identifier dans notre fichier)

Vos dons et votre adhésion sont déductibles de vos impôts sur le revenu à hauteur de 66% du montant versé (à l'exception de l'abonnement au bulletin d'information). Ainsi lorsque vous souscrivez une adhésion de 20€ : votre effort réel est de 6,80€, à 25€ il est de 13,12€, à 32€ il est de 15,50€, à 50€ il est de 25,90€. Un reçu fiscal vous sera adressé en début 2010 pour chaque versement effectué par chèque personnel (pas de chèque de personne morale : sociétés, entreprises, associations, comptes d'exploitations, etc.) et encaissé par CPNT entre le 01/01/2009 et le 31/12/2009.

Les informations transmises sont destinées à l'usage exclusif de CPNT et ne seront en aucun cas transmises à un tiers. En application de la Loi L.97 du 06/01/78, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires auprès de nos services.